

REGLEMENTS PARTICULIER COURSE SUR PRAIRIE SAINT COLOMBE SUR L'HERS 2019

Article 1 : MANIFESTATION

Le Moto club HORIZONS ENDURO organise le dimanche le 30 juin 2019 sous l'égide de la Fédération Française de Motocyclisme et de la Ligue Occitanie, une manche du championnat de Ligue de Course sur Prairie. Cette épreuve se déroulera au lieu dit CAMPS CAYROLES sur la commune de SAINTE COLOMBE SUR L'HERS (11)

Le circuit est une prairie en herbe, composé d'un tracé éphémère, sans modification de terrain. Il a une longueur de 1650 mètres et une largeur minimum de 8 mètres.

Article 2 : MOTOS ADMISES

Les Machines pourront être du type Cross et Enduro (feux AR et AV cachés, béquille retirée) conformes aux normes FFM.

Article 3 : CLASSES ADMISES

Les catégories mises en compétition sont les suivants : (voir Règlement particulier Motocross 2019)

Catégories Championnat :

Ligue 50/65cc : Pilotes âgés de 7 à 12 ans et cylindrée de 65cc.

Ligue 85cc : Pilotes âgés de 9 à 15 ans. La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les pilotes ne devront pas avoir 16 ans au 1er janvier de l'année en cours.

Ligue 125CC 2T : 13 ans minimum

Ligue + de 125 : A partir de 144cc, 15 ans minimum

Catégorie Hors Championnat :

LICENCES JOURNEE : A partir de 125cc, 13 ans minimum (- de 15ans, 125cc obligatoire)

* Dans le cas où une catégorie du championnat (+125 et 125 2t) est complet. Le club se réserve le droit d'ouvrir la catégorie licence journée au licenciés FFM. Cependant les résultats obtenues lors des manches ne seront pas pris en compte pour le classement général de la journée, ni du championnat de ligue.

Article 4 : ENGAGEMENT / DROITS D'ENGAGEMENT/DÉSISTEMENT

Les engagements sont gérés uniquement par la Ligue et se feront en ligne sur le site

<http://ffm.engage-sports.com> avec paiement par CB.

Jusqu'à J-15 avant la manifestation, le montant est fixé à 45€ (dont 5 € de location de transpondeur). Pour les catégories hors championnat le montant est fixé à 45€ (dont 12€ de location de transpondeur). Passé ce délai le montant de l'engagement passe à 65€ pour les catégories ligue. Il

n'y a pas de pénalité pour les catégories hors ligue.
Les engagements seront clos le 25 juin 2019 minuit.

Le chèque de caution de 200€ sera exigé pour la location du transpondeur.

Pour la catégorie licence à la journée : La prise de licence sera faite uniquement en ligne sur le site de la FFM (72H maximum avant l'épreuve). Ne pas oublier de prévoir un chèque de caution de 200€.

Si 20 jours avant l'épreuve, le nombre des engagés dans une catégorie est insuffisant (moins de 8 pilotes), HORIZONS ENDURO se réserve le droit d'annuler la catégorie. Les pilotes seront remboursés de leur engagement.

Au cas où un pilote déclarerait forfait, il devra le faire via le site engage-sport.com et adresser son certificat médical de contre indication à la pratique moto à l'adresse mail (24h maximum après avoir déclaré forfait) : horizons.enduro@hotmail.fr pour les licence journée et cm.mx@lmoc.fr pour les catégories du championnat.

Remboursement (hors frais lié à engage-sport) : **Avant le 24 juin 2019** : 100 % de l'engagement remboursé. **A partir du 24 juin 2019** : Avec certificat médical 100 % de l'engagement, sans certificat médical : un forfait de 15 € sera retenue. Passé le délai de 24 heures après la course, aucun remboursement ne sera possible.

Article 5 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Elles auront lieu le 29 juin 2019 de 17h à 19h00 et le Dimanche 30 juin 2019 de 7H00 à 8H00

Article 6 : PARC COUREURS

Seul les véhicules des concurrents seront autorisés à se stationner dans le parc coureurs. Les véhicules des accompagnants devront être stationnés au parking public.

Le parc coureurs sera ouvert le samedi 29 juin à partir de 16H45 .

L'utilisation de tout engin à moteur est interdite sur les accès publics sous peine de sanctions . Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur et ses abords, avant, pendant et après la course.

Il est interdit de laver les motos dans le parc coureurs.

Aucun feu (barbecue) n'est autorisé dans le parc coureurs.

Tout Pilote ne respectant pas le règlement pourra être exclu de la course . Le bruit ne sera plus admis après 22h45 le soir et avant 6h30 le matin. Le carburant devra être stocké dans des récipients prévus à cet effet. Un extincteur dans chaque stand coureur est obligatoire.

L'accès à la zone de panneautage est réglementée, réservée aux personnes détenant un bracelet qui vous sera fourni lors du contrôle administratif (1 panneuteur par pilote)

Article 7 : Essais LIBRE et CHRONO

voir règlement LMOC.

Article 8: Ordre d'appel sur la grille de départ

Tous les pilotes devront passer par des essais chronométrés qui détermineront l'ordre d'entrée sur la grille de départ sur les manches y compris les pilotes hors classement.

Article 9: COURSE

voir reglement LMOC.

Article 11: CLASSEMENT

Chaque manche est considérée comme une course en soi et attribue les points suivants, des places 1 à 20 : 25-22-20-18-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1, Tous pilotes classés à partir de la 21ème place marqueront 1 point.

Article 11 : RECOMPENSES

Le moto club HORIZONS ENDURO récompensera les 3 premiers de chaque Catégorie comme suit :
50cc,65cc, 85cc ,125, + de 125 (final A) et LAJ.

Article 12: MODIFICATION REGLEMENT PARTICULIER

Le club HORIZONS ENDURO pourra, en cas de besoin, modifier avant le début de l'épreuve le présent règlement.

Articles 13 : Les plaques numérotées

Les machines devront être munies de plaques réglementaires avec leur N° de course.

Les plaques numérotées devront être aux couleurs indiquées ci-après :

Poussin 65cc : Fond bleu/ numéros blanc

Benjamin 85cc : Fond bleu/ numéros blanc

125cc 2T : Fond noir:/ numéros blanc

+ de 125 :Fond blanc : numéros noir

LAJ: Fond noir/numeros blanc

Visa : HORIZONS ENDURO

Visa : Ligue MP

Visa : FFM